

● **NYON.** — Un tribunal arbitral doit être constitué et sera chargé de statuer sur l'expropriation des terrains et droits nécessaires à la correction de la RC 34 C de Bassins à Le Vaud, sur le territoire de la commune de Bassins, expropriation relative aux parcelles propriétés de MM. Georges-Henri Christinet, Jean-Claude Pichon et Edouard Treboux. La nomination des arbitres aura lieu lors d'une prochaine séance.